

<https://enseignants.se-unsa.org/00479-Le-SE-Unsa-refuse-le-developpement-impose-de-la-mixite-des-publics-en-LP>



Le SE-Unsa refuse le développement imposé de la mixité des publics en LP

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a conduit à une libéralisation de fait du marché de la formation. Ce texte facilite le développement des passerelles et notamment la mixité de publics dans les classes de lycée professionnel.

Pour le SE-Unsa, cette mixité ne peut être qu'exceptionnelle, concertée et préparée. Elle ne doit pas devenir un modèle imposé dans tous les LP.

Afin de conserver notre capacité à remplir notre mission de service public, nous demandons des garanties sur la base du statut du PLP de 1992 et le décret de 2014.

Les PLP prennent en charge des élèves, des étudiants de BTS et plus rarement des apprentis. Mélanger des élèves sous statut scolaire et des apprentis se révèle problématique sur le plan pédagogique.

Le statut particulier de ce public ne doit pas être prétexte à une annualisation du temps de travail des PLP ou à une dégradation de leurs conditions de travail.

En outre, toute expérience de mixité de publics doit se faire avec des équipes volontaires dont le travail sera reconnu et valorisé.

Pour le SE-Unsa, l'apprentissage est une voie de formation complémentaire qui doit se développer en priorité dans les UFA au sein même des établissements publics.

Le SE-Unsa est conscient de l'enjeu de sauvegarder et promouvoir les formations du service public face à l'explosion des CFA privés ou d'entreprise. Mais ce défi doit se faire avec les personnels et dans le respect des textes réglementaires.